

LE PROBLÈME

de l'Édition Française de Musique

(Suite)

III

La Société anonyme fondée par M. Rouart était un geste, un acheminement ; ses 106 actionnaires ne résolvaient pas le problème.

C'est alors que M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts prit le parti d'intervenir.

Il en avait le droit. Gardien des traditions, du patrimoine et des destinées de l'Art français, il comprit que le sort de la Musique était lié intimement à celui de l'industrie musicale ; il estima rester dans les limites de son rôle et de son mandat en affirmant par un acte de haute influence, le prix que l'Etat attachait à la solution d'un problème vital ; il considéra comme un devoir de coopérer et d'aider à la manifestation tangible d'un patriotisme commercial auquel ne pouvaient pas rester étrangères les décisions d'une corporation puissante ; il s'offrit à centraliser les résolutions que devait dicter, au-dessus des intérêts particuliers, le souci des intérêts primordiaux de la patrie. Il eut la vision très nette d'une sorte de mobilisation économique vers quoi il était urgent de diriger le sentiment du devoir civil.

Et le 3 mai 1916, M. Dalimier convoqua les membres du bureau de la Chambre syndicale des Editeurs que préside M. Jacques Durand, ainsi que les membres du bureau de la Chambre des Marchands de Musique que préside M. Rouart.

Avec l'autorité officielle qui découle de son caractère et de ses fonctions, il exposa la situation. Il dit la nécessité inéluctable d'établir à bref délai une édition française de la musique classique qui nous libère enfin des éditions allemandes.

Est-ce qu'au lendemain de la guerre, malgré les efforts individuels auxquels un hommage est rendu, nos commerçants seront prêts à soutenir la lutte ? Les cinq ou six éditions des études les plus usuelles, des morceaux les plus connus, dont la vente est plus particulièrement assurée, seront-elles le gage d'une publication et d'une collection complètes des volumes permettant la lecture, dans une édition française, des œuvres indispensables à l'éducation et à la culture ? Sinon, faudra-t-il avouer une impuissance désolante, escompter un avenir lointain nécessaire à l'établissement coûteux de cette collection, déplorer les retards que

ne manqueront pas d'exploiter nos adversaires en inondant notre marché ? Et le public ainsi sollicité reviendrait à ses errements d'avant-guerre. Les quelques éditeurs français ayant exposé des capitaux dans une entreprise où il faut des millions, resteront alors en présence de leur stock invendu, en face d'une concurrence allemande florissante. Se résigneront-ils à redevenir les petits courtiers d'un négoce conquérant, accommodés à la portion congrue de salaires à tant pour cent dont ils se déclareront satisfaits ?

Il est possible d'agir. Il ne s'agit pour cela, guidé par une haute discipline patriotique et la clairvoyance des intérêts généraux, que de mettre à l'écart toute vanité, envisager avec des yeux nouveaux une situation nouvelle, unir les capitaux, les bras et les intelligences vers un but commun. Il ne faut pas dix éditions françaises d'un petit nombre d'ouvrages de vente courante ; il en faut une, une complète, aussi parfaite que possible, aux tarifs en cours à Leipzig. Il faut en outre canaliser toutes les commandes, créer une sorte d'usine de guerre consacrée aux munitions d'art, mettre en commun la matière et l'outillage, partager les risques et les bénéfices — en un mot, doter la France d'une industrie renaissante, vivace.

M. Dalimier concluait par la certitude d'un appui de l'Etat, de sanctions officielles soutenues au besoin par des décrets.

Et l'on discuta, M. Durand fit valoir ses efforts personnels, ceux des divers confrères ayant, comme lui, jeté des bases effectives, rappelant l'existence des éditions parues et en cours, sollicita la promesse de droits prohibitifs sur l'étranger ennemi. M. Rouart demanda l'utilisation dans l'intérêt général de l'imprimerie Røeder, de Nanterre, mise en disponibilité sous séquestre.

On se sépara gravement, sans que le souffle patriotique ait dissipé les nuages rasant le terre-à-terre.

M. Dalimier fit envoyer un questionnaire aux différents éditeurs qui depuis la guerre ont esquissé le geste d'une édition française — formalité dont le but était de se documenter sur le nombre des volumes parus, les prix demandés, les délais nécessaires pour les impressions. En même temps, il pria M. Fauré, directeur du Conservatoire de Paris, de consulter quelques professeurs sur une liste de tous les ouvrages dont ils jugeaient l'étude indispensable aux élèves. M. Vidal était chargé de la liste des œuvres orchestrales et théoriques.

Ainsi fut constitué le catalogue d'une collection classique dont il appartient maintenant à l'industrie nationale de doter la culture de notre France.

Les œuvres indiquées comme indispensables forment un total de 700 ouvrages. Sans les désigner toutes, nous pouvons citer tout le grand classique courant de Bach à Liszt en passant par Haydn, Mozart, Beethoven, Weber, Schumann, Chopin, Schubert. Notons au hasard parmi les œuvres dont les unes sont tombées dans le domaine public, dont les autres sont encore la propriété de leurs éditeurs : les œuvres de Buxtebude pour orgue ; la *Messe en fa*, le traité de concert de Chérubini ; un choix des clavecinistes ; les œuvres complètes de Couperin ; les études de Cramer, de Ernest, de Baillot, de Duport, de Fiorillo, de Gavinies, d'Heller, de Kessler, de Meerts, de Kreutzer, de Moschelès, de Pischna, de Rode, de Tartini, de Alard, etc. Citons 2 opéras de Boïeldieu, 4 d'Auber, 4 de Glück (*Orphée*, *Armide*, *Iphigénie en Tauride*, *Iphigénie en Aulide*), 3 de Grétry, 2 d'Halévy, 2 de Lulli, 2 de Meyerbeer, 2 de Monteverde, la *Servante* *Maitresse* de Pergolèse, les œuvres complètes de Rameau, 3 opéras de Rossini, 4 de Verdi (*Trovatore*, *Aida*, *Othello*, *Falstaff* .. non tombés dans le domaine), 2 d'Ambroise Thomas (non dans le domaine), 9 de Wagner. Mentionnons *l'Irato* de Méhul, la musique vocale de Palestrina, des traités d'instrumentation, de fugues, des sujets de fugues, une école de choral, etc.

De son côté, la Chambre syndicale répondit au questionnaire. Les éditeurs diligents avaient gravé et imprimé 282 ouvrages de musique classique, plus spécialement consacrés aux œuvres pour piano.

Or, nous sommes à même d'observer que sur les 282 volumes, 200 ne sont que des doublures de recueils existant parfois dans les cinq ou six éditions entreprises. Et cela se conçoit facilement, le choix de chacun se portant sur la marchandise de vente certaine.

L'initiative privée avait donc réussi à lancer 82 ouvrages utiles. Et si l'on remarque qu'une édition classique comprenant les 700 ouvrages jugés indispensables, suppose l'impression approximative de 2.000 à 2.500 fascicules séparés,

il faut conclure qu'il reste actuellement en souffrance plus de 2.000 volumes à établir !

Muni de ces renseignements authentiques, avoués, M. Dalimier réunit à nouveau les éditeurs, le 19 juin. A cette séance, se présentèrent MM. Durand, Enoch, Chevalier, Sénart, Rouart, Leduc, Lemoine, Gallet.

Qu'allait-il advenir d'une longue méditation vivifiée sans doute par les rudes et glorieux exemples de nos frères combattant et sacrifiant leur sang pour la grandeur de la Patrie ? N'allait-on point enregistrer un vote unanime pour la charité ? d'acclamation et d'enthousiasme, ces arrière-neveux des grands bourgeois de Calais allaient-ils édifier la digue de fer, le bloc inébranlable ?

Rien du tout, hélas !

La suggestion des frais généraux, inventaires et autres profits et pertes devait prévaloir contre la noblesse des entraînements et des semailles grandioses. M. Durand persista dans son isolement. Si quelques-uns, comme M. Leduc, M. Lemoine insistèrent pour l'esprit de sacrifice, de cette union évocatrice des vieilles *frith gilds*, d'autres dont les noms importent peu ici, objectèrent que chacun est libre d'exercer son commerce comme il lui plaît, envisagèrent l'éventualité de quelque taxe minima de 250 francs frappant l'entrée en France de chaque 100 kilogs de musique imprimés en pays ennemis, de quelque taxe de 83 francs 33 centimes — pour être précis — sur la musique gravée en pays neutres, d'une franchise totale devant soulager l'entrée de nos éditions dans les contrées alliées. On sollicita la mise en sursis d'appel d'un certain nombre d'imprimeurs lithographes mobilisés ; on protesta contre l'élévation constante du prix du papier ; on requit un monopole d'Etat pour l'édition française éparpillée dans les écoles publiques.

Les partisans du système de M. Dalimier proposèrent sagement une mise en commun du personnel des graveurs, la création d'un vaste atelier comportant un outillage perfectionné, des cours d'apprentissage. En raison du nombre très restreint des imprimeries françaises disposant de machines rotatives qui seules, permettent un débit rapide et conséquemment à prix réduit, ils revinrent sur l'exploitation de l'usine Roeder pendant la durée de la guerre. Je crois même, soit dit en passant, que ce projet est sur le point d'être réalisé.

On se préoccupa de la question du papier — cet alfa dont la récolte s'effectue chez nous, en Tunisie et en Algérie, et qui jusqu'à ce jour n'a trouvé le moyen d'être manufacturé ailleurs qu'en Angleterre et en Autriche.

On affirma l'opportunité d'un bureau central d'expansion dans les pays alliés et neutres, ayant pour objet d'établir des relations directes entre nos agents et les dépositaires étrangers, d'aider ainsi à la diffusion de nos marchandises.

Et l'on parla beaucoup de réformer les mœurs commerciales.

Puis l'on se sépara, comme au 3 mai, sans qu'aucune haute et patriotique décision de principe ait troublé la confiante sérénité qui compète au négoce sec et bien installé.

Bref, ce fut un échec pitoyable de l'entremise généreuse de M. Dalimier !

(A suivre.)

CH. TENROC.

